Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique du projet de liaison entre la RD92 et la RD93 sur les communes de Janzé et d'Amanlis

Date: 03/05/2023 16:49

Pour: pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr, Madeleine Berthiau

<mberthiau42@gmail.com>

à l'attention de Monsieur Bernard Prat, commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance de mes observations concernant le projet de barreau routier devant desservir la ZA du Bois du Teillay.

Nous sommes en 2023 : les différentes études citées en référence sont aujourd'hui anciennes : le projet de la Zac date de 2008 et l'étude de 2009 soit 14 années qui se sont écoulées depuis le début de la réflexion des élus. Nous avons vu les terres agricoles "consommées" pour établir des sites industriels.

Mais faut-il rappeler la Loi Climat et Résilience du 24/08/2021 qui fixe une "absence de toute artificialisation nette des sols" pour 2050. Actuellement la perspective est de réduire de moitié le rythme entre 2021 et 2030. Ce projet ne tient pas compte de ces directives.

C'est est un projet ancien qui ne prend pas en compte l'évolution du climat et une nécessaire sobriété foncière. Nous pouvons constater que les zones 1 et 2 ne sont que partiellement occupées. Aussi envisager d'ouvrir une zone 3 et par conséquent un barreau routier ne correspond pas à la réalité d'aujourd'hui.

Ce projet va non seulement imperméabiliser les sols mais aussi bouleverser une fois de plus la biodiversité, les paysages, le climat et la ressource en eau de notre territoire fragile. Mais il a un effet sur l'environnement non seulement pendant la phase de travaux mais ensuite dans son utilisation . Les études ont été faites pendant la phase "Covid" où il y avait moins de circulation mais qu'en est -il aujourd'hui? l'impact sera plus important avec une circulation accrue avec des dégagements de gaz à effet de serre.

Imperméabiliser les sols : une entreprise de transport (Dentressangle) ne peut fonctionner que sur des surfaces imperméabilisées avec les conséquences que cela induit. C'est à dire des risques de pollution des sols, de l'eau, de l'air et du bruit (comme les ensembles frigorifiques dont les groupes fonctionnent en permanence) . Il faut aussi penser que ces entreprises auront besoin de parkings pour les véhicules de leurs collaborateurs. Car tous ne viendront pas en vélo ou à pied :Je pense aux femmes enceintes, aux personnes à mobilité réduite et aux futurs travailleurs agés. Nous ne trouvons pas de projet de ligne de transport en commun pouvant desservir la zone du Bois du Teillay . Cela serait indispensable. Il faut aussi prévoir des éclairages nocturnes pour le cheminement doux avec un impact sur la trame noire . Nous avons donc là encore un impact sur la biodiversité qui n'est pas négligeable car quid des entreprises qui devraient s'installer ? Elles n'auront pas toutes les mêmes horaires de travail. Ce barreau et ces zones resteront-ils éclairés toutes les nuits? L'étude présentée minimise les impacts sur l'environnement : "pas de haies", "impact modéré" sur la

1 sur 2 05/05/2023 10:48

biodiversité; Mais elle ne présente pas les dangers potentiels pour la création d'une voie faite pour le transport routier essentiellement. Nous aurons pourtant des transports de matières dangereuses, explosives, polluantes et je ne vois pas de bassins de rétention, d'aires de replis pour les croisements...Peut être l'avis du SDIS serait-il aussi nécessaire? de même l'avis de la sécurité routière.

L'extension de cette zone et la création d'un barreau routier me semblent aujourd'hui totalement décalés par rapport à la réalité économique de 2023.

Je suis opposée à la fois à cette extension et par conséquent à la nécessité de créer un barreau routier. Nous avons vu des gares créées au milieu de nulle part il y a quelques années. Que ferons-nous de zones artisanales vides, avec des surfaces goudronnées, qui potentiellement seront en ruines ou squattées dans quelques années. Nous devons réfléchir à l'horizon 2050. Et je souhaite qu'un avis défavorable soit donné à ce projet .

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations.

2 sur 2 05/05/2023 10:48